COMMUNE **DE SEVRIER**HAUTE-SAVOIE



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JANVIER 2014

 $T\'{e}l\'{e}phone: 04.50.19.01.10 - T\'{e}l\'{e}copie: 04.50.19.01.20$

Courriel: mairie@sevrier.fr

-=-=-=

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. FALCONNET Georges, Mme BERGERET Martine, M. PARIS Yves, Mme VERHLI Hélène, M. VANHELMON Yves, Mme DESBIOLLES Sylvie, Mme BOUVIER Dominique, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. FONTAINE Bernard, Mme GODART Sylviane, M. KROELY Alain, Mme LAGACHE Marie-Françoise, M. MAGNIN Bernard, M. MAURIANGE Claude, Mme POINTET Martine, Mme TALIN Dominique, M. TOEROEK Olivier formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS:

Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme OUAHI Magalie.

PROCURATION:

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pourvoir à M. FONTAINE Bernard.

M. TOEROEK Olivier a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

- 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- 2. Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2014
- 3. Demande d'avance sur subvention 2014 par Sevrier en Fête
- 4. Modification du Tableau des effectifs
- 5. Mise à disposition des salles du Complexe d'Animation pour les listes électorales
- 6. Règlement particulier de police et d'exploitation des pontons communaux

- 7. Schéma d'assainissement des eaux pluviales
- 8. Schéma départemental d'accueil et d'habitation des gens du voyage
- 9. Contrat de prêt à usage avec l'association « Les Amis du Terroir »
- 10. Autorisations de stationnement à des pontons communaux
- 11. Modification du règlement intérieur de la crèche municipale et convention avec le médecin référent
- 12. Conventions d'occupation précaire : Les Strapontins Fédération mycologique
- 13. Aménagement du Centre : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Questions diverses:

• Modification des Statuts du Comité de jumelage Le Guilvinec et désignation des membres de droit

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire, le D.O.B., permet à la collectivité de définir sa stratégie financière et sa politique d'investissement ainsi que les engagements pluriannuels envisagés en s'appuyant sur les données économiques nationales, et sur les perspectives ouvertes par la Loi de Finances de l'année à venir.

Dans le respect de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le D.O.B. se déroule en séance publique de Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

Vu l'article 13 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques REY, Maire,

Le Conseil Municipal,

A ATTESTE à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire **2014**.

2. Autorisation de mandatement avant le vote du Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a entériné les propositions de Monsieur le Maire comme suit :

BUDGET GENERAL M14:

Au Chapitre 20: 281 474,00 € x 25% = 70 368,50 €, montant demandé: 70 368,00 €
Au Chapitre 21: 1 567 583,00 € x 25% = 391 895,75 €, montant demandé: 391 895,00 €
Au Chapitre 23: 339 238,00 € x 25% = 84 809,50 €, montant demandé: 84 809,00 €

3. Demande d'avances sur subvention 2014 par Sevrier en Fête

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions des membres présents et représentés, le Conseil Municipal a accordé une avance sur subvention 2014 de 8 000 € à Sevrier en Fête afin de faire face à des besoins urgents de trésorerie.

4. Modification du Tableau des effectifs

☐ Dans le cadre de la réussite d'un examen :	
Suppression du poste : Adjoint administratif de 2ème classe temps complet 35/35ème Création du poste : Adjoint administratif de 1ère classe temps complet 35/35ème	
Avec effet au 1er février 2014	
☐ Dans le cadre des avancements de grade :	
Suppression des postes : Technicien principal de 2ème classe Création du poste : Technicien principal de 1ère classe	
Avec effet au 1er janvier 2014	
Dans le cadre des nouvelles activités liées à France Station Nautique, à la communication la mairie de Sevrier et à la gestion des salles municipales :	n de
Création d'un poste : Chargé de mission communication – France Station Nautique - Ges administratives des Salles municipales à temps complet 35/35ème Grades rattachés à ce poste : Adjoint administratif de 2nd classe /Adjoint administratif de 1re cla Rédacteur.	

Avec effet au 1er février 2014.

5. Mise à disposition des salles du Complexe d'Animation pour les listes électorales

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal a fixé les conditions de mise à disposition des locaux communaux des différentes listes officielles pour les élections municipales, mise à disposition soumise à la tarification 2014 :

- Mise à disposition gratuite d'un module du complexe d'animation pour des réunions politiques 2 pour le premier tour et 1 pour le second- de chaque liste municipale <u>officielle</u>;
- Installation et désinstallation du module, mise à disposition du dispositif de sonorisation de la salle, le tout gratuit.
- Mise à disposition gratuite d'une salle de la maison Charles Longet pour des réunions privées des listes électorales pour les municipales.

6. Règlement particulier de police et d'exploitation des pontons communaux

A l'unanimité des membres présents et représentés, et afin de prendre en compte certaines évolutions dans la gestion des emplacements aux pontons communaux, le Conseil municipal a procédé à différents aménagements dans les dispositions contenues dans le règlement particulier de police et d'exploitation :

- Article 2 : prise en compte du ponton des Seines N°2 ;
- Article 4 : possibilité de prévoir le stationnement de deux bateaux successivement sur un même emplacement ;
- Article 5 : définition du montant de la redevance en cas d'occupation successive d'un même emplacement ;
- Article 9 : condition d'amarrage sur l'accastillage ;
- Article 16 : identification des bateaux et résiliation de la convention d'occupation du domaine public ;
- Article 20 : prescription pour le stationnement des véhicules sur les emplacements du parking à bateaux ;
- Article 24 : prise en compte du nombre de bateaux dans la convention d'occupation du domaine public ;
- Article 27 et 28 : modification des conditions concernant les dates de location saisonnière et de payement ;
- Article 30 : précisions apportées sur les pièces à fournir pour les demandes de boucles professionnelles ou associatives.

7. Schéma d'assainissement des eaux pluviales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le schéma d'assainissement d'eaux pluviales, lequel est disponible en consultation en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture de la Haute-Savoie.

8. Schéma départemental d'accueil et d'habitation des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitation des gens du voyage 2012-2017 est organisé autour de 5 grands principes :

- Elaborer un schéma départemental d'accueil et « d'habitat » des gens du voyage,
- Organiser l'accueil par territoire et assurer une coordination départementale,
- Respecter la mobilité et favoriser l'accès aux services des voyageurs,
- Privilégier des aires de grands passages fixés aux aires tournantes,
- Maintenir une contribution des communes ou territoires qui n'ont pas réalisé les aires prévues au précédent schéma.

Au précédent schéma, la commune devait réaliser une aire d'accueil de 10 emplacements.

Celui en cours lui donne le choix entre 10 emplacements pour les gens du voyage qui se déplacent, 6 emplacements en jardins familiaux ou 3 habitats adaptés.

Les nouvelles possibilités prennent en compte les familles en voie de sédentarisation et stationnées aux abords des tennis couverts.

L'association ALFA 3A, chargée du suivi social de ces populations, a rencontré les familles intéressées et préconise la construction de 3 habitats adaptés.

Cette réalisation est soumise :

- D'une part, à la loi M.O.P. imposant à la collectivité de missionner un architecte pour la demande d'autorisation d'urbanisme et la construction de ces habitats adaptés,
- D'autre part, au Code de l'Urbanisme par le dépôt d'une demande de permis de construire.

La gestion de cet équipement peut être faite en régie ou par le biais d'un bailleur social, les bâtiments et leurs annexes étant loués aux familles.

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- La réalisation de 3 habitats adaptés pour les gens du voyage tel que préconisé au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ces habitats adaptés dès lors que l'architecte sera retenue et la typologie des bâtiments arrêtée.

9. Contrat de prêt à usage avec l'association « Les Amis du Terroir »

L'Association « Les Amis du Terroir » a sollicité la Commune pour disposer de la parcelle communale AC 122 afin d'y planter 7 arbres fruitiers dans le but d'abonder leur récolte de fruits servant à leur fête annuelle du « bidoyon ».

Cette parcelle constitue pour partie un cheminement piétonnier entre la route d'Albertville et la promenade des Seines inscrit en emplacement réservé au PLU.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- * De conclure un contrat de prêt à usage avec l'association « Les Amis du Terroir » conformément aux articles 1875 et suivants du Code Civil ;
- * D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au règlement de cette affaire.

10. Autorisations de stationnement à des pontons communaux

Afin de permettre à deux professionnels qui exercent la même activité, cours de ski nautique, de la continuer le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé le Maire à signer des conventions pour l'année 2014 pour deux emplacements, respectivement au ponton des Ecolés et à celui des Borenges.

11. Modification du règlement intérieur de la crèche municipale et convention avec le médecin référent

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur de la crèche qui concerne, d'une part, la prise en compte du médecin référent qui a été recruté par voie de convention, et d'autre part, l'obligation faite à chaque structure petite enfance de fournir dorénavant les couches.

Adopté à l'unanimité.

12. Conventions d'occupation précaire : Les Strapontins – Fédération mycologique

La Commune de Sevrier a contracté, notamment, deux conventions portant occupation précaire et révocable pour le studio sis au rez du bâtiment du Prieuré par la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie, et pour le garage situé au rez du bâtiment du Prieuré par la «Compagnie Les Strapontins».

Ces conventions arrivant à échéance, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de renouveler ces deux conventions pour l'année 2014.

13. Aménagement du Centre : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Afin de préparer la mise en concurrence de la concession d'aménagement et finaliser le contrat avec un aménageur, et apporter la sécurité financière et juridique nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de l'opération d'aménagement du Centre, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de s'adjoindre les compétences de cabinets spécialisés qui auront pour missions :

La réalisation préalable d'une prospective pour établir la faisabilité et les conditions financières de mise en œuvre de l'aménagement pour la collectivité en analysant les impacts de l'opération sur ses capacités budgétaires et les retombées fiscales du projet,

- La qualification du contrat à venir et la définition de la procédure à mettre en œuvre,
- L'aide au lancement de la procédure et la rédaction des documents et cahier des charges
- L'assistance juridique et financière de la commune dans le choix de l'aménageur
- L'analyser les offres des aménageurs.

Une consultation d'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre d'une concession d'aménagement pour le centre de Sevrier va donc être lancée et le montant des honoraires de cette mission seront inscrits au budget primitif de 2014. Il est précisé que ces études seront séquencées et que toute nouvelle équipe issue des urnes en mars prochain pourra interrompre le processus à tout moment.

Questions diverses:

* Statuts du Comité de jumelage Sevrier/Le Guilvinec.

Suite à l'Assemblée Générale de ce Comité, qui a eu lieu le 22 janvier 2014, qui a validé différentes modifications dans ses statuts, le Conseil municipal désignera 3 membres de doit après les prochaines échéances électorales.

- * Inondations dans le Var : L'association d'élus indépendants « Carrefour des communes » dont le Président est le Maire de Linas (Essonne) a sollicité les Maires de France pour venir en aide aux communes du Var sinistrées lors des inondations du 19 janvier dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés a décidé d'accorder une aide de 1 000 €, laquelle sera notifiée au Président de « Carrefour des Communes ».
- * Remerciement de M. Fontaine : Il souhaite remercier les personnes ayant manifesté à son épouse, à Mme Talin et à lui-même leur sympathie lors du décès de sa belle-mère.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 30.

SEVRIER, le 30 janvier 2014

LE MAIRE,

Jacques REY